



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

Le **lundi 29 janvier 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Marie-Claude BEAUFILS à Cécile JOURDAINNE, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Tony LACROIX à Sébastien PETIT

Absent(s) non excusé(s):

Benjamin DIJON, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27
21	29	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AJOT - CM/18/002

Il a été constaté une forte affluence de rongeurs au sein des jardins ouvriers du Trait. Par conséquent, afin de remédier à celui-ci, l'association des Jardins Ouvriers du Trait sollicite la collectivité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 440€ afin de financer une dératisation au niveau des cabanes et abords des jardins.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association des Jardins Ouvriers du Trait.

Cette subvention exceptionnelle sera imputée au budget 2018 de la vie associative sur le compte 6745 – subvention exceptionnelles, destination 95.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L1111-2 et L1611-4,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association des Jardins Ouvriers du Trait d'un montant de 1 440€.

PRECISE que cette subvention sera imputée au budget 2018 de la vie associative au compte 6745 – subvention exceptionnelle destination 95.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 30 janvier 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**



(Handwritten signature in blue ink)